

L'intervention de l'Etat dans l'économie : du laisser-faire à la régulation

Par Paulin IBANDA KABAKA, Doctorant LAM/UPPA

Mail : ibandapaulin@yahoo.fr

La dernière crise financière dite crise des subprimes déclenchée aux Etats-Unis et qui a déferlé à travers le monde entier, est venue nous rappeler que l'économie des marchés ne peut pas être abandonnée à elle-même sinon c'est le gâchis. Car, en effet, les soit-disant mécanismes d'auto-régulation du marché qui sont censés éviter de telles crises n'ont jamais fonctionné, et ce, depuis la Grande Crise de 1929.

Dès lors, l'Etat a un rôle important à jouer pour prévenir les crises et pour relancer les économies après des catastrophes financières à l'instar de la crise des subprimes, bref l'Etat a le rôle de réguler l'économie et veiller au bon fonctionnement des mécanismes de l'économie du marché. Pour mieux appréhender le rôle de l'Etat dans l'économie, sa légitimité ainsi que ses moyens d'action, nous allons voir successivement le rôle économique de l'Etat selon les classiques et les keynésiens, la justification et le rôle de l'Etat dans l'économie, enfin les instruments d'intervention étatique.

I. BREF APERÇU DE LA DOCTRINE

1.1. Le courant libéral et l'action économique de l'Etat.

Conformément à la doctrine libérale élaborée aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, le rôle de l'Etat était le maintien de l'ordre public et la réalisation des missions régaliennes. C'est la conception de l'Etat-Gendarme. Selon cette conception, le Budget de l'Etat avait pour mission de financer la force publique, la justice, la diplomatie. Toute autre dépense publique, surtout dans le secteur économique et social, ne répondait pas, selon les Classiques, au rôle de l'Etat et portait atteinte à la liberté individuelle, à l'initiative privée et aux lois naturelles de l'économie du marché.

Ainsi le courant libéral ou classique, prône le libéralisme économique et l'abstention de l'Etat dans l'économie. Il faut promouvoir le laisser-faire et laisser les marchés s'auto-réguler par le biais de la main invisible chère à ADAM SMITH.

Par ailleurs, depuis les années 1970, il y a résurgence des thèses libérales avec des économistes néo-libéraux tels que Milton FRIEDMAN (Ecole monétariste), Thomas SARGENT (Théorie des anticipations rationnelles) et Arthur LAFFER (Théorie de la pression fiscale optimale) qui ont soutenu et prouvé que les interventions de l'Etat étaient déstabilisantes sur l'économie, que les agents économiques réagissaient toujours aux décisions économiques de l'Etat, que moins d'Etat était mieux Etat. Ils ont prôné des politiques anti-inflationnistes se caractérisant par l'auto-limitation du pouvoir financier de l'Etat et dénoncé les méfaits des déficits budgétaires notamment leurs effets d'éviction sur le secteur privé et leurs effets boule de neige qui font croître l'endettement. Bref, ils ont tous appelé au désengagement de l'Etat dans l'économie (privatisations) et à la déréglementation (l'Etat a renoncé d'assumer certaines de ses missions régaliennes de fixer des normes, des règles dans plusieurs secteurs du monde économico-financier). C'est cette doctrine qui

prévaut dans le monde anglo-saxon et dans les institutions économiques internationales notamment le Fonds monétaire international (FMI).

Fort malheureusement, l'auto-régulation des marchés n'a toujours pas fonctionné d'une part et d'autre part, il y a l'existence des biens dits publics que les libéraux ont négligé. Ces deux facteurs ont nécessité et nécessitent toujours l'intervention de l'Etat dans l'économie.

1.2. La doctrine interventionniste de l'Etat dans l'économie.

Avec la crise de 1929, le modèle libéral basé sur le laissez-faire devenait caduc parce qu'il venait d'étaler ses limites notamment une crise de surproduction qui a fait plonger les marchés boursiers surtout WallStreet .L'auto-régulation du marché n'a pas eu lieu car l'offre ne créait pas sa propre demande comme le prétendaient les classiques en l'occurrence Jean-Baptiste SAY et qu'une crise de surproduction n'était pas impossible.

Pour faire face aux retombées de la crise, il fallait une nouvelle doctrine pour légitimer l'action de l'Etat dans l'économie. Le Professeur d'économie à l'Université de Cambridge, John-Maynard KEYNES, dans son livre intitulé « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », a fait l'apologie de l'intervention de l'Etat dans l'économie et a encouragé les Etats à voter et à appliquer des budgets en déficits afin de relancer les économies meurtries par la Crise.

Les grandes politiques d'intervention économique qui vont s'en suivre dont le New Deal (aux Etats-Unis) vont être à l'origine d'une croissance soutenue qui va relancer les économies occidentales jusqu'au choc pétrolier de 1973. En France, les trente années de croissance qui ont précédé la récession engendrée par le Choc pétrolier de 1973 ont été qualifiées de Trente Glorieuses.

A l'Etat-Gendarme des libéraux, avait succédé l'Etat-Providence qui, en réalité, ne fait que compléter le premier.

II. JUSTIFICATION, ROLE ET MOYENS DE L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE.

2.1. Justification de l'intervention de l'Etat et son rôle dans l'économie.

A. Justification de l'intervention de l'Etat en économie.

A.1. Les déficiences du marché : le marché ne fonctionne pas toujours de façon à sauvegarder les intérêts de tous les agents, à assurer sa survie et à éviter des crises. C'est pourquoi l'Etat doit intervenir pour protéger les intérêts communs et assurer le fonctionnement optimal de l'économie. Tel fut le cas en 207-2008 avec la crise de subprimes déclenchée par les marchés immobiliers et financiers américains de suite d'une distribution inconsidérée des crédits immobiliers aux ménages sans commune mesure avec leurs revenus.

A.2. L'existence des biens collectifs : à côté des biens privés qui sont l'objet de l'économie marchande, il existe des biens dits collectifs ou publics qui ont les caractéristiques suivantes : une fois produits, ils profitent à tous les usagers de la même façon sans que la consommation de l'un puisse préjudicier celle de tous les autres. C'est le cas de l'éclairage public. Par ailleurs, dès qu'un bien public est mis à la disposition de l'un tout le monde en bénéficie. D'où la difficulté d'en faire payer le prix aux usagers car ceux-ci vont recourir systématiquement à la non-révélation des préférences. Dès lors, la production de tels biens ne peut être assurée que par les pouvoirs publics car on ne peut pas opérer de discrimination dans la consommation dès qu'ils sont mis en marche.

A.3. L'aggravation des inégalités sociales : le développement et l'expansion du capitalisme a laissé sur le pavé une multitude de personnes sans emplois, sans couverture de santé, sans nourriture ni logement, ainsi que l'explosion des familles nombreuses avec des revenus insuffisants. Pour assurer le minimum vital à tous ces personnes (malades, vieillards, femmes, ...), les différents Etats modernes se sont lancés dans de vastes politiques sociales.

Face aux trois types d'aspects susmentionnés, les Etats ont développé des stratégies spécifiques : la stabilisation en cas de déficience du marché, l'allocation pour produire les biens collectifs et la redistribution pour atténuer les inégalités sociales.

B. Rôle de l'Etat dans l'économie.

En intervenant en économie, l'Etat exerce trois fonctions qui sont : l'allocation, la stabilisation et la redistribution.

B.1. La fonction d'allocation

L'Etat a la charge de produire tous les biens que le secteur privé n'a pas intérêt à produire soit à cause des investissements excessifs et peu rentables qu'ils exigent (cas des infrastructures), soit du fait de la non exclusion à la consommation une fois produits (cas de l'éclairage public qui est à la portée de tout le monde- difficulté de vendre l'éclairage public à une personne seule).

Ici la question demeure l'efficacité productive. L'Etat doit chercher à maximiser le bien-être collectif tout en tirant le meilleur parti des ressources productives disponibles. En outre les investissements réalisés par l'Etat dans les biens collectifs ou publics sont généralement à l'origine des économies externes pour les entreprises. C'est le cas des dépenses effectuées pour financer la recherche et la formation professionnelle.

B.2. La fonction stabilisatrice.

La stabilisation consiste en la régulation de l'activité économique et au rétablissement des grands équilibres macroéconomiques. Il s'agit de ramener l'économie à son niveau d'équilibre souhaité grâce aux initiatives publiques. Ces décisions publiques sont exercées soit sur l'offre (production), soit sur la demande globale (dépense nationale).

Sur le plan temporel, à court terme, c'est la demande globale qui est susceptible de réagir ; en revanche, les actions sur l'offre qui font recours aux structures de l'économie ne réagissent qu'à moyen et long terme.

B.3. La fonction de redistribution.

Les répartitions primaires des revenus et de la richesse nationale ne satisfont toujours pas aux principes de la justice et de l'équité sociale. D'où le rôle de l'Etat de devoir restaurer cette justice et cette équité sociale en agissant dans l'économie par la fiscalité et les transferts (subventions, prestations sociales, RMI).

Il y a deux types de redistribution : horizontale et verticale. La redistribution est dite verticale quand l'Etat redistribue en faveur des agents économiques défavorisés par la répartition primaire ; en revanche, cette redistribution est horizontale quand elle représente les transferts entre agents : par exemple on prend aux riches pour donner aux pauvres ; les bien-portants financent les soins de santé des malades.

En veillant à la redistribution, au plus grand bien-être collectif et à la meilleure protection contre les risques, l'Etat est devenu l'Etat-Providence ou le Welfare State chez les Anglo-Saxons.

Passons à présent aux instruments d'intervention de l'économie dans l'orientation de l'économie.

2.2. LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE.

A. Les politiques conjoncturelles

Les politiques conjoncturelles sont des politiques de court terme qui portent essentiellement sur la demande globale dans le but de stabiliser ou de relancer l'économie.

A.1. Politique de stabilisation macroéconomique.

Egalement appelée politique de rigueur ou d'austérité, la politique de stabilisation est constituée d'un arsenal de mesures afin de lutter contre l'inflation, conséquence de l'excès de la demande globale sur l'offre. La stratégie consiste à réduire cette demande globale par l'action des pouvoirs publics sur la masse monétaire et sur le budget en menant une politique économique restrictive (élévation des taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale, diminution des dépenses publiques, augmentation de la pression fiscale) afin de réduire la liquidité de l'économie.

A.2. Politique de relance

La politique de relance a pour objectif de faire redémarrer l'activité économique grippée à cause de la rareté de liquidité ou qui est en récession en opérant l'accroissement de la demande globale.

Dès lors, l'ensemble des mesures monétaires et budgétaires auront pour effet d'accroître les liquidités dans l'économie par la baisse des taux d'intérêt, par l'augmentation de la masse monétaire, par l'augmentation des dépenses publiques et par la baisse des impôts.

B. Les politiques structurelles

Les politiques structurelles sont constituées des mesures sur les structures économiques, politiques, juridiques et politiques dans le but d'augmenter l'efficacité de l'appareil productif. Ces politiques ont un horizon temporel d'impact de moyen et long terme. Ici les mesures sont prises dans tous les secteurs (politiques sectorielles) : agriculture, transports, infrastructures, industrie, marché du travail, commerce extérieur, réglementation économique, recherche, formation professionnelle, fonctionnement des marchés et institutions financières, etc.).

B.1. Les politiques structurelles de type libéral

Ces politiques ont pour but de favoriser un meilleur fonctionnement des marchés et le désengagement de l'Etat. En effet, l'Etat cherche à alléger son emprise sur l'économie par la **déréglementation** (libéralisation des prix en 1986, suppression de l'encadrement du crédit en 1984, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, suppression du contrôle des changes en 1986) et par les **privatisations** pour rendre les entreprises plus productives et plus rentables en les soumettant à la concurrence.

C'est dans cette catégorie qu'il faut classer les politiques d'ajustement structurel qui ont été menées par le FMI et la Banque Mondiale dans les Pays en Voie de Développement (PVD).

B.2. Les politiques structurelles de type interventionniste.

A cause du fonctionnement non optimal des marchés, l'Etat est tenu d'intervenir dans les structures de l'économie afin d'assurer le progrès économique et le bien-être des populations.

De ce fait, l'Etat agit par la **réglementation** (création du salaire minimum interprofessionnel garanti en 1952, instauration de la 5 ème semaine des congés payés en 1982, loi Fillon sur les retraites en 2003, etc.), **des grands travaux** et les **nationalisations**. Ces nationalisations ont pour mission de prendre en charge les entreprises en difficultés mais indispensables à l'économie nationale, de protéger la collectivité par rapport aux intérêts privés, de doter l'Etat d'un pouvoir suffisant pour orienter l'activité économique, de contrôler les entreprises stratégiques et d'accroître l'indépendance nationale.

CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, il convient de dire que l'intervention de l'Etat dans l'économie est plus qu'incontournable face aux déficiences et au fonctionnement non optimal du marché, disons du capitalisme. Par les normes qu'il doit édicter et par la régulation, il est obligé d'agir sur l'économie. Toutefois, il doit intervenir en privilégiant l'efficacité économique et en évitant le gaspillage.